

VILLE DE  
FEIGNIES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VENDREDI 12 AVRIL 2024 - 10 heures

Salon d'honneur

# PROCES VERBAL

---



# CONSEIL ADMINISTRATION DU VENDREDI 12 AVRIL 2024 - 10h

## PROCES VERBAL

<b>PRÉAMBULE</b>
Ouverture de la séance par Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Désignation du Secrétaire de séance
Appel nominal et pouvoirs
Information

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE</b>	<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> MARS 2024</b>
-------------------------------	---

<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE</b>	<b>PROJET DE DÉLIBÉRATIONS</b>
2024_01/04-12	Approbation du Compte de Gestion 2023.
2024_02/04-12	Élection du Président de séance au vote du Compte Administratif 2023.
2024_03/04-12	Compte Administratif 2023.
2024_04/04-12	Affectation des résultats 2023.
2024_05/04-12	Budget Primitif 2024.
2024_06/04-12	Convention entre l'Association Synergie et le Centre Communal d'Action Sociale de FEIGNIES.
2024_07/04-12	Convention psychologue - Accompagnement à l'emploi.

<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE</b>	<b>QUESTIONS DÉBAT - ÉCHANGES - DÉCISIONS</b>

<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE</b>	<b>QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES</b>

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024**  
**TENUE AU SALON D'HONNEUR A 10 HEURES**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au salon d'honneur, sous la Présidence de Monsieur Patrick LEDUC.

**PRÉSENT(E)S :**

Patrick LEDUC, Martine LEMOINE, Jean-Paul DHAEZE, Alain DURIGNEUX, Marie-Claude GHESQUIER, Mauricette CANO-TEJERA, Martine LEQUEUX, Jeannine CORBIERE

**PROCURATIONS :**

Suzelle MONIER pouvoir à Patrick LEDUC  
Annie DEGAUQUIER pouvoir à Alain DURIGNEUX

**ABSENTES :**

Corinne MASCAUT  
Pascale CARETTE  
Sabrina CHALANDRE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Martine LEMOINE

**Date de convocation :** 02/04/2024

En exercice : 13

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Votants : 10

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024**  
**TENUE AU SALON D'HONNEUR A 10 HEURES**

1. **Approbation du Compte de Gestion 2023.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 10*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

2. **Élection du Président de séance au vote du Compte Administratif 2023.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 10*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

3. **Compte Administratif 2023.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

4. **Affectation des résultats 2023.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 10*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

5. **Budget Primitif 2024.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 10*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

6. **Convention de mise à disposition de véhicule en prêt avec l'Association Synergie.**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 10*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

7. **Convention Accompagnement à l'emploi - Psychologue**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

*Pour : 10*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**SÉANCE CLOSE A 11h33.**

## **PRÉAMBULE**

- **Ouverture de la séance par le Président**
  - **Désignation du secrétaire de séance**  
**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président propose de désigner Mme Martine LEMOINE comme secrétaire.

- **Appel nominal et Pouvoirs**  
**Rapporteur : Le Secrétaire de séance**

Le Président dénombre les membres présents et constate le quorum posé par l'article R123-17 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles).

## **INFORMATIONS**

- **Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations accordées par le Conseil d'Administration et informations diverses :**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

- Liste des aides alimentaires : Février 2024.

**1<sup>ÈRE</sup> PARTIE**

**Adoption du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> mars 2024.**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

*Annexe 0 : Procès Verbal*

-----  
Le Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Feignies du 1<sup>er</sup> mars 2024 est soumis à l'approbation de ses membres :

En exercice : 13  
Présents : 8  
Procurations : 2  
Votants : 2  
Exprimés : 10

-----  
|  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
-----

## **2<sup>ÈME</sup> PARTIE**

### **PROJET DE DÉLIBÉRATIONS**

#### **POLE ÉDUCATION - CITOYENNETÉ ET SOLIDARITÉS**

##### **SERVICE DES FINANCES ET COMPTABILITÉ**

**CA\_CCAS\_2024\_01/04-12**

#### **OBJET :**

**Approbation du Compte de Gestion 2023.**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

*Annexe 1 : Compte de Gestion 2023*

-----  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 rappelant qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice écoulé,

Conformément aux règles de la Comptabilité Publique, le Conseil d'Administration doit statuer, avant le vote du Compte Administratif, sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal du CCAS de Feignies.

Le Compte de Gestion retrace l'ensemble des écritures comptables de la collectivité et doit être en adéquation avec le Compte Administratif établi par le Président.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur du SGC (Service de Gestion Comptable) d'Avesnes sur Helpe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

-----  
**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'approuver** le Compte de Gestion 2023.

En exercice : 13  
Présents : 8  
Procurations : 2  
Votants : 10  
Exprimés : 10

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Avis et commentaires

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CA\_CCAS\_2024\_02/04-12

**OBJET :**

**Élection du Président de séance au vote du compte administratif.**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son Président, le Président du Centre Communal d'Action Sociale peut assister aux discussions mais doit se retirer au moment du vote.

**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'élire** Mme Martine LEMOINE en qualité de Présidente de séance, pour le vote de la délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Feignies.

En exercice : 13  
Présents : 8  
Procurations : 2  
Votants : 10  
Exprimés : 10

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Avis et commentaires

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CA\_CCAS\_2024\_03/04-12

**OBJET :**

**Compte Administratif 2023.**

**Rapporteur : La Présidente de séance**

*Annexes 3 : Compte Administratif 2023*

*Note de synthèse Compte Administratif 2023 et Budget Primitif 2024*



-----

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réunis, sous la Présidence de Mme Martine LEMOINE afin de délibérer sur le Compte Administratif 2023, dressé par Monsieur Patrick LEDUC, Président, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, et comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Les résultats 2023 du CCAS peuvent se résumer comme suit :

Section		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011	CHARGES DE GESTION GENERALE	107 157,96			
012	CHARGES DE PERSONNEL	683 049,25			
013	ATTENUATION DE CHARGES		2		
			955,36		
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT			-	
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	-			
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			300,00	19 269,64
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 269,64	300,00		
			0		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				9 928,47
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			-	
				23	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			715,66	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 697,45			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00			
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES		49		
			965,29		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		918		
			136,97		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2		
			821,14		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		951,00		
<b>Total</b>		<b>831 974,30</b>	<b>975 129,76</b>	<b>24 015,66</b>	<b>29 198,11</b>
<b>SOLDE DE L'ANNEE</b>		<b>143 155,46</b>		<b>5 182,45</b>	
<b>RESULTAT N-1</b>			<b>36 620,25</b>		<b>48 532,50</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>179 775,71</b>		<b>53 714,95</b>	
<b>RESTES A REALISER</b>				<b>1 345,00</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL (après affectation des restes à réaliser)</b>		<b>179 775,71</b>		<b>52 369,95</b>	
<b>RESULTAT NET GLOBAL</b>		<b>232 145,66</b>			

**Considérant** que Monsieur Patrick LEDUC, Président, s'est retiré et a quitté la salle au moment du vote du Compte Administratif 2023.

**Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Mme Martine LEMOINE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Patrick LEDUC, Président, qui se résume selon les éléments ci-dessus, décide :**

- **d'approuver le Compte Administratif 2023.**

En exercice : 13  
Présents : 7  
Procurations : 2  
Votants : 9  
Exprimés : 9

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Avis et commentaires**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CA\_CCAS\_2024\_04/04-12

**OBJET :**

**Affectation des résultats 2023.**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

Après avoir voté le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'année 2023, il est décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- **Le résultat de fonctionnement 2023, soit 179 775, 71 €, est affecté :**
  - au compte 002 : résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 179 775, 71 € en recettes de fonctionnement ;
- **Le résultat d'investissement 2023, soit 53 714 ,95 €, est affecté :**
  - au compte 001 : résultat d'investissement reporté pour une somme 53 714, 95 € en recettes d'investissement.

L'ensemble de ces résultats est repris dans le Budget Primitif 2024.

**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'affecter ces résultats comme indiqué ci-dessus.**

En exercice : 13  
Présents : 8  
Procurations : 2  
Votants : 10  
Exprimés : 10

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Avis et commentaires**

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

CA\_CCAS\_2024\_05/04-12

**OBJET :**

**Budget Primitif 2024.**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

*Annexes 5 : Budget Primitif 2024*

*Note de synthèse Compte Administratif 2023 et Budget Primitif 2024*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2322-1 et suivants, R.2322-1 et suivants, L2312-1,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> mars 2024 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

**Considérant** que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile,

Pour faire suite au Rapport d'Orientations Budgétaires présenté dans sa séance du 1er mars 2024, après avoir voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2023, il est décidé d'affecter les résultats 2023 et d'adopter le Budget Primitif 2024 tel que défini ci-dessous :

### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>Proposition Budget Primitif 2024</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	-
011 CHARGES DE GESTION GENERALE	192 205,71
012 CHARGES DE PERSONNEL	791 770,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 900,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	650,00
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>1 068 525,71</b>

042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 088 525,71</b>

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>Proposition Budget Primitif 2024</b>
013 ATTENUATION DE CHARGES	1 000,00
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	40 500,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	864 150,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 800,00
<b>Total des Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>908 450,00</b>
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	300,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	179 775,71
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 088 525,71</b>

## Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Proposition Budget Primitif 2024
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>1 345,00</b>
020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	300,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	400,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 169,95
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>77 214,95</b>

Recettes d'investissement	Proposition Budget primitif 2024
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	53 714,95
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 500,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>77 214,95</b>

Le Conseil d'Administration décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté ci-dessus.

En exercice : 13  
Présents : 8  
Procurations : 2  
Votants : 10  
Exprimés : 10

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Avis et commentaires

Anne Corbineau :

Le DRE (Dispositif de Réussite Éducative) : le repérage est fait dans et hors des écoles.

Suite au repérage, un premier bilan est fait avec la famille et des propositions sont faites.

Le CLA est une action collective pour des enfants repérés de grande section dits « petits parleurs ». Les actions proposées sont spécifiques et aident à entrer dans les apprentissages.

Mauricette Cano-Tejera : Est-ce une action pour toute la population de Feignies ?

Anne Corbineau : Oui. Il y a un gros travail qui est fait avec la médiathèque. La médiathèque est un super outil.

Patrick Leduc : Les enfants en début de parcours sont en retrait. En juin, il faut les « retenir ».

Martine Lemoine : Au domicile, ce sont des enfants qui s'expriment.

L'épicerie Solidaire : Le budget est revu à la hausse afin d'assurer le suivi car le nombre de familles et les prix augmentent, malgré la subvention d'ANDES.

Des ateliers sont proposés, comme l'atelier couture, aux bénéficiaires de l'épicerie mais également aux bénéficiaires du RSA. Certaines personnes isolées y participent également, créant ainsi des ateliers intergénérationnels. Des ateliers collectifs en informatique à relancer.

Un véhicule, emprunté au service technique, pour le transport des denrées alimentaires.

July Serraiat : Y-a-t-il des pistes concernant le véhicule ?

Anne Corbineau : Vu avec Elio ; en fonction des produits transportés, cela n'est pas intéressant pour une location. L'achat d'un véhicule pourrait être fait sur deux ans et voir pour un véhicule électrique.

Nadia Benabida : Le contact a été pris avec les concessionnaires mais cela est compliqué.

Mauricette Cano-Tejera : Si usage alimentaire, pourrait-il servir pour autre chose ? Avec des caissons amovibles ?

Anne Corbineau : Non, et les caissons isothermes seront chargés avant les transports.

Mauricette Cano-Tejera : En utilisant le véhicule que deux ou trois fois par semaine, pourrait-il être loué à un particulier ?

Le Chantier d'insertion - Fort de Leveau : Le budget est en augmentation. Un travail de menuiserie est réalisé avec la récupération de palettes pour la fabrication de meubles, vendus au marché de Pâques ainsi que des objets réalisés par les couturières. Cela résulte de la volonté de l'État de diversifier et de valoriser le travail des salariés du Chantier d'Insertion. Les objets se sont bien vendus.

Martine Lemoine : Quel est le montant récolté ?

Anne Corbineau : Le montant récolté est de 700 euros.

Patrick Leduc : Il y a une bonne dynamique pour les recettes de fonctionnement.

L'achat d'un broyeur possible si marché ouvert sur d'autres communes.

Patrick Leduc : Y-a-t-il des pistes ?

Anne Corbineau : Le dépliant est en cours.

La Navette Municipale : La Navette fonctionne bien les mardi et jeudi.

Mauricette Cano-Tejera : Le coût d'un taxi pour aller de Feignies à Maubeuge est de 25 euros, ce qui est trop cher.

Patrick Leduc : Le frein n'est que financier.

La friperie :

Martine Lemoine : Mise à l'honneur par l'UDCCAS pour son idée innovante pour la proximité des deux locaux.

Le Pass Permis : Toute l'enveloppe pour 2023 n'a pas été dépensée. Certains dossiers commencés en 2023 seront finalisés en 2024. 150 heures de travail en échange de l'aide de 1 500 euros payés à l'auto-école.

Mauricette Cano-Tejera : Les auto-écoles sont-elles de Feignies ?

Anne Corbineau : Oui.

L'atelier Sport Santé : Toujours pas réalisé car le projet n'a pas été mis en place.

July Serraiat : Peut-on dépenser l'argent ?

Nadia Benabida : L'action n'est pas dans la programmation 2024.

Accompagnement à l'emploi : Rencontre avec une psychologue pour les salariés du Chantier d'Insertion et les bénéficiaires du RSA, pour des parcours spécifiques.

Mauricette Cano-Tejera : 5 000 euros pour les bons alimentaires ?

Anne Corbineau : Il n'y a pas que des bons alimentaires dans l'aide facultative, il y a aussi des colis alimentaires.

Mauricette Cano-Tejera : Dans quel chapitre retrouve t-on l'aide pour les frais d'obsèques ?

Sandra Cagnon : Dans le chapitre 68.

## **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI**

**CA-CCAS\_2024\_06/04-12**

**OBJET :**

**Convention de mise à disposition de véhicule en prêt avec l'Association Synergie.**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

Dans le cadre des actions du service d'accompagnement à l'emploi du Pôle Éducation, Citoyenneté et Solidarités visant un retour à l'emploi pour une quarantaine de salariés par an, et une cinquantaine de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, sur un territoire fortement marqué par un important nombre de chômeurs (800 au 29.02.2024), l'équipe du Pôle Éducation, Citoyenneté et Solidarités travaille avec les salariés et les bénéficiaires du RSA sur des parcours d'insertion, la volonté étant de construire un parcours d'insertion adapté et individualisé à leurs besoins spécifiques et de les mener sur le marché du travail. Un des principal frein au retour à l'emploi est la mobilité. Le CCAS de Feignies propose à ses administrés une action Pass Permis. Pour compléter cette action, l'Association Synergie nous propose une collaboration pour la mise en place de l'action SYN MOBILITE.

Dans le cadre de cette action SYN MOBILITE, visant à faciliter la mobilité des personnes du territoire en recherche d'insertion professionnelle, l'Association SYNERGIE, mettra à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de FEIGNIES :

- 1 véhicule de type voiture thermique ;
- 1 scooter thermique.

Ces véhicules sont destinés à être loués aux personnes résidant sur la commune de Feignies en accès à l'emploi, à la formation ou stage professionnel, et ce dans les mêmes conditions et critères de fonctionnement du garage solidaire : 5 €/jour pour la voiture, 3€/jour pour le scooter.

Les contrats de location, l'état des lieux des véhicules seront assurés, à chaque location, par le professionnel désigné par le Centre Communal d'Action Sociale de FEIGNIES.

Les locations seront facturées aux bénéficiaires selon les mêmes conditions tarifaires que celles du garage solidaire. Les recettes issues des locations bénéficient au CCAS de FEIGNIES.

Les contrats de location et la remise des véhicules s'effectueront dans les locaux du CCAS de FEIGNIES situé au Centre Emile Colmant, rue Derkenne. En dehors des périodes de location, les véhicules seront stationnés à la même adresse citée ci-dessus.

La convention de coopération entre le CCAS et l'Association SYNERGIE définira les modalités opérationnelles et les modes de coopération entre le Chantier d'insertion du Fort de Leveau et l'Association SYNERGIE.

-----  
**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'adopter** les modalités de la proposition de partenariat entre l'Association SYNERGIE et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de FEIGNIES ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant par délégation, à signer la convention financière avec l'association SYNERGIE et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

En exercice : 13  
Présents : 8  
Procurations : 2  
Votants : 10  
Exprimés : 10

-----  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **Avis et commentaires**

Anne Corbineau : Suite à l'appel à projet dans le cadre de la Politique de la Ville, Synergie a répondu pour la mise à disposition d'un véhicule et d'un scooter pour les déplacements en formation, en stage et en emploi. Le garage solidaire porté par l'Association SYNERGIE propose aux personnes en démarche d'insertion professionnelle un service de location et de réparation de véhicules à moindre coût, solution de mobilité. L'Association dispensera de la formation, de l'assurance des véhicules, . Les véhicules seront garés sur le parking du CCAS.

Mauricette Cano-Tejera : La location répondra t-elle uniquement aux déplacements professionnels ? Le contrat de location est-il simple ?

Anne Corbineau : Il répondra aux personnes qui sont accompagnées dans un projet professionnel, si par exemple, l'usager est en stage durant 15 jours, il pourra faire ses courses après sa journée.

July Serraiat : Le suivi des contrats de location sera assuré par le CCAS.

Anne Corbineau : Le véhicule sera floqué des logos de l'association et de la ville.

Martine Lemoine : Y aura t-il un carnet de suivi ?

Patrick Leduc : Est-ce Synergie qui assure les véhicules ? Et qui fait le plein de carburant ?

July Serraiat : C'est l'association Synergie qui produit tous les documents

Anne Corbineau : Pour le plein, ce sera la personne qui loue.

Mauriette Cano-Tejera : Dans quelle(s) villes(s) cela existe déjà ?

Anne Corbineau : C'est la première fois.

July Serraiat : Il démarre seulement. Pour les gens au chômage, le souci majeur est la mobilité.

Patrick Leduc : A voir sur une période d'un an.

Jean-Paul Dhaeze : C'est une action complémentaire au Pass Permis.

## **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

-----  
**CA\_CCAS\_2024\_07/04-12**

### **OBJET :**

**Convention Accompagnement à l'emploi - Psychologue**

**Rapporteur : Monsieur Patrick LEDUC, Président.**

*Annexe 7 : Convention de partenariat*

-----  
Dans le cadre des actions du service d'accompagnement à l'emploi du pôle Éducation, Citoyenneté et Solidarités visant un retour à l'emploi pour une quarantaine de salariés par an, et une cinquantaine de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, sur un territoire fortement marqué par un important nombre de chômeurs (800 au 29.02.2024), l'équipe du Pôle Éducation, Citoyenneté et Solidarités travaille avec les salariés et les bénéficiaires du RSA sur des parcours d'insertion, la volonté étant de construire un parcours d'insertion adapté et individualisé à leurs besoins spécifiques et de les mener sur le marché du travail.

Nous avons repéré un besoin d'accompagnement psychologique lors de nos accompagnements professionnels. Nous souhaitons qu'ils puissent bénéficier d'un soutien par un psychologue agréé pendant leur parcours. Celui-ci intervient pour faciliter l'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires.

Les consultations sont gratuites et confidentielles au Centre Émile Colmant ou au Cabinet de Mme DECLERCQ à Feignies. Rien ne sort du cabinet, et seul le décompte des heures réalisées est contrôlé. Les raisons pour consulter une psychologue peuvent être variées, allant de l'émotionnellement submergé à la perte de confiance en soi, en passant par des situations d'impasse ou des souffrances liées à des événements personnels ou professionnels.

Ce suivi personnalisé permet aux bénéficiaires du RSA et aux salariés du chantier d'insertion de trouver un équilibre, de valider leurs projets de formation et d'obtenir une écoute de qualité. Quelles que soient les difficultés rencontrées, le psychologue est là pour aider à démêler les nœuds de l'histoire de chaque individu, qu'il s'agisse de problématiques liées au travail ou à d'autres aspects de la vie.

La convention entre le CCAS et Madame DECLERCQ, psychologue définit les modalités opérationnelles et les modes de coopération entre l'équipe de la direction des Solidarités et la psychologue.

-----  
Pour mener à bien cette mission, il est proposé un travail en partenariat avec Mme DECLERCQ.

-----  
**Le Conseil d'Administration décide :**

- **d'adopter** les modalités de la proposition de partenariat entre Mme DECLERCQ et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de FEIGNIES ;
- **de valider** le projet de convention avec Mme DECLERCQ ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant par délégation à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette convention.

En exercice : 13

Présents : 8

Procurations : 2

Votants : 2

Exprimés : 10

-----  
Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Avis et commentaires**

Patric Leduc : Le repérage a été fait en amont.

Anne Corbineau : Ce n'est pas une psychologue du travail. Elle travaille actuellement avec le CCAS de Jeumont. Besoin de lever des freins psychologiques. Le travail avec la première psychologue n'était pas suffisant sur la période 2020 à 2022. Le travail se fera en toute confidentialité. Comment peut-elle les aider ?

July Serraiat : Depuis la COVID, la prise en charge des consultations psychologiques est de 100% par la sécurité sociale et les mutuelles. Toutefois, le délai d'attente est de 3 à 4 mois. L'idée est de discuter, d'accompagner et avoir une écoute active.

Patrick Leduc : Durant combien de temps l'accompagnement ? Sur du long terme ?

Anne Corbineau : Si besoin d'un accompagnement plus long, le suivi pourra être possible à l'extérieur, au cabinet sur Rousies. Cela permettra de délier certaines choses.

Patrick Leduc : Pour information, le nombre de chômeurs sur la commune est de 800.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



### 3<sup>ÈME</sup> PARTIE

#### QUESTIONS - DÉBATS - ÉCHANGES - DÉCISIONS

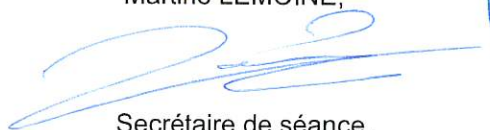
Anne Corbineau : 12 sorties sur 3 mois. 2 personnes en 35 heures sur la commune, en CDD d'un mois par OMS, OMS qui propose des prestations de nettoyage et d'hygiène. Le contact est régulier avec OMS.

Martine Lequeux : Pour les Restos du Cœur : 74 familles suivies, soit 142 personnes inscrites. Inscription possible dans 15 jours. Pas de gens en grande précarité. Les repas ont été minorés, passant de 7 à 3, car inscription en hausse de 10%.

- **PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé d'organiser le prochain conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (*date prévisionnelle - susceptible de modification*)

Martine LEMOINE,



Secrétaire de séance.



Patrick LEDUC,



Président du CCAS.

